

Conseil Municipal du 4 août 2016

L'an **DEUX MILLE SEIZE**, le quatre du mois d'**août** à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de **GALGON**, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marie BAYARD, Maire.

Présents : M. Jean-Marie BAYARD, Maire, M. Max PORTETS. Mme Anne-Marie PEYREFITTE. M. Christian BIGOT. M. Alain CHIAROTTO. Mme Caroline LESCOUL, Adjoints. M. Olivier BRÄTSCH. M. Pierre GIRAUD. M. Pierre CHARRIOT. Mme Mireille CROUGNEAU. M. Christian FERRARO. Mme Geneviève NOUVEAU. Mme Martine COUTELIER. M. Mickaël LEGLISE. Mme Martine ALI-OMAR. Mme Bernadette GONZALEZ PASQUET. M. Serge BERGEON.

Procurations : Madame Nathalie LOCHON à Madame Caroline LESCOUL
Monsieur Jacques PLOGIN à Madame Anne-Marie PEYREFITTE
Madame Anne KIEFFER à M. Jean-Marie BAYARD

Absent : Mme Valérie LE BOUCHER. Mme Astrid BERSON. M. Philippe RENARD

Secrétaire de séance : M. Max PORTETS

Le compte rendu de la séance du **19 mai 2016** est lu et adopté à la majorité des voix.

Monsieur Serge BERGEON vote **contre**.

Il souhaiterait qu'il soit plus complet, entre autres sur le débat concernant l'ALSH.

Il voudrait connaître le lieu et les conditions de déplacement des enfants pendant les travaux.

Madame Bernadette GONZALEZ PASQUET demande à ce que la commune soit vigilante lors de ce déplacement.

Le compte rendu de la séance du **6 juillet 2016** est lu et adopté à l'unanimité

Création d'un parking rue du stade

Suite à l'acquisition de la parcelle non bâtie, cadastrée section BT n°18, appartenant aux héritiers de Madame MILHADE, Monsieur le Maire informe le conseil qu'il souhaiterait y créer un parking afin de réglementer le stationnement rue du stade.

A cet effet, une consultation auprès de trois entreprises locales a été menée :

- SARL VTPA :	36 571.20 € TTC
- COLAS SUD OUEST :	39 164.40 € TTC
- DUBOIS Frédéric :	53 409.60 € TTC

Le conseil municipal, après avoir entendu le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix :

- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis avec la SARL VTPA.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, à l'article 2315.

Monsieur le Maire indique qu'une réunion de la Commission de voirie se tiendra prochainement pour aborder la mise en sens unique ou pas de la rue du stade.

Monsieur Serge BERGEON demande des précisions sur l'entrée et la sortie, le passage des piétons, le nombre de places.

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit pour l'instant d'une plateforme. L'aménagement se fera en commission de voirie.

Madame Martine ALI OMAR demande s'il n'était pas possible de profiter du marché de la place de l'église pour aménager ce parking afin d'obtenir de meilleurs tarifs. Monsieur le Maire lui répond que la commune n'était pas encore propriétaire lors de la signature de ce marché.

Monsieur Mickaël LEGLISE rappelle que la COLAS effectue du bon travail. Monsieur le Maire indique que l'entreprise choisie effectue également du travail sérieux et qu'elle est moins disant.

Monsieur Serge BERGEON prétend que ce ne sont pas des devis très sincères.

Questions diverses

Monsieur le Maire explique au conseil qu'il existe des infiltrations sous la mairie. Après avis des professionnels, il faut drainer le contour du bâtiment.

Le montant du devis s'élève à **5572,38 € TTC**.

Monsieur BRÄTSCH fait part de son départ de la commune et s'excuse de ne plus être présent assidument au conseil municipal.

Monsieur le Maire fait part au conseil qu'il a signé une convention d'aide auprès de la société EREA pour la mise en place de la révision du P.L.U.

Il envisage également de mettre en place une pré-étude pour la construction d'une salle d'activités sportives scolaires sur les terrains « TIRADO-LAUBIE »

Il informe de la mise en place d'un C.I.A.S. (Centre Intercommunal d'Aide Sociale) au niveau de la Communauté de Communes du Fronsadais.

La séance est levée à 21 heures 25.